
Adresse de la commune de Sommerviller (Meurthe) qui fait passer à la Convention le détail de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Sommerviller (Meurthe) qui fait passer à la Convention le détail de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 161-162;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25216_t1_0161_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vos incomparables travaux, de l'assurance de notre attachement au mont Sinaï de la France, de l'offrande de nos vœux sincères pour la prospérité des armes de la République.

Nous reparons cet oubli, citoyens législateurs; nous vous conjurons de rester à votre poste pour terminer la guerre des tyrans du monde pour la paix universelle; nous serons toujours au notre pour surveiller les tentatives des conspirateurs, la malveillance des traîtres, la coupable froideur même des modérés.

Dans la somme immense des abus de tous genre, la Révolution a pris naissance; sur la haine de la royauté, la République a jetté ses fondements indestructibles; par le courage des Republicains, triomphera la cause du genre humain dont les français ont toujours mérités d'être appelés les fils aînés. S. et F. ».

BASTARD (présid.), LAURENT, CHAMPEIGNÉ (secrétaires).

5

L'agent national du district de Châlons-sur-Marne, département de la Marne, écrit à la Convention nationale que les biens nationaux se vendent avec autant de succès que ceux d'émigrés. Il annonce que des maisons des ci-devant chanoines, estimées 147,000 l., ont été vendues, les 4, 5 et 6 prairial, 411,275 l.; et qu'une autre maison, estimée 17,000 l., a été vendue 37,000 l.

Insertion au bulletin (1).

6

L'agent national du district de Corbigny, département de la Nièvre, fait part à la Convention nationale qu'un corps de biens d'émigrés, estimé 44,616 l., a été vendu dans ce district 164,230 l.; et qu'un autre, estimé 7,098 l. et affermé 500 l., a été vendu 55,160 l. Il témoigne son admiration et sa reconnaissance particulière aux législateurs sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

7

Les citoyens composant la société populaire de Corbigny, département de la Nièvre, félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et sur tous ses autres travaux; et lui annoncent qu'ils font hommage à la patrie d'un cavalier monté et équipé, et de 129 livres de salpêtre; que les cloches et les matières d'or et d'argent du

(1) P.V., XL, 136. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t); C. Eg., n^o 676; M.U., XLI, 120.

(2) P.V., XL, 137. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t); M.U., XLI, 120.

ci-devant culte ont été envoyées, les premières aux fonderies, et les secondes au creuset national.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Corbigny, 3 prair. II] (2).

Représentans du peuple français,

Nous offrons à la patrie un cavalier monté, équipé et prêt à partir. C'est un jeune républicain plein de courage, la patrie en sera contente. Nous offrons en même tems 129 livres de Salpêtre que nous avons arraché de notre sol malheureusement trop avare de ce sel précieux. Nos dons seroient plus considérables, si nous pouvions les proportionner à notre amour pour la liberté; mais au moins nous avons à nous applaudir d'avoir donné un bon exemple aux communes de notre district qui enfin se mettent en devoir de nous imiter. Nos jeunes enfans font de la charpie pour nos braves soldats, nos femmes nous apportent du linge pour faire des bandes, nos cloches partent pour aller faire des canons, les matières d'or et d'argent ont disparu de notre district pour se rendre à la monnoye; nos prêtres ont disparu aussy: enfin nous nous sommes débarrassé de tout ce qui pouvoit nous corrompre et au dieu des prêtres nous avons substitué avec vous l'Être suprême à qui nous rendons hommage en dépit des apôtres insensés et perfides de l'Athéisme. Nous avons applaudi avec attendrissement au décret qui [a rendu] à l'homme sa dignité, et à l'auteur de la nature le culte digne de lui. Nous allons écrire sur nos portes, sur nos places publiques, que la justice et la probité sont à l'ordre du jour, que pour être bon républicain, il faut être bon pere, bon fils, bon époux et bon citoyen; nous graverons en même tems cette morale sublime et consolante dans le cœur de nos enfans, pourquoi nous consacrons 2 jours d'instruction par décade; nous inspirerons les mêmes principes aux 2 jeunes orphelins que nous avons adoptés pour leur tenir lieu de pere, nous les inscrirons sur les bannieres que nous placerons au dessus de celles qui nous rappellent la fête civique et touchante que nous avons célébrée pour honorer les parent des défenseurs dans notre sein: en un mot nous ne négligerons rien pour faire aimer la révolution et nos représentans.

Vive la république, vive la Convention Nationale ! »

[3 signatures illisibles].

8

La commune de Sommerville (3) fait passer à la Convention nationale le détail de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême; elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient terrassés, jusqu'à ce que la République une et indivisible soit assise sur des bases

(1) P.V., XL, 137. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t); Mon., XXI, 66; J. Fr., n^o 639; J. Sablier, n^o 1399.

(2) C 309, pl. 1204, p. 18.

(3) Meurthe.

inébranlables, jusqu'à ce qu'enfin la morale française et toutes les vertus républicaines règnent dans tous les cœurs. Notre poste, dit-elle, sera toujours où votre voix nous appellera : nous prouverons par la soumission et le respect pour les sages décrets qui émanent de vous, que nous sommes véritablement enfans de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sommerviller, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous nous empressons de vous faire le récit fidèle de la fête touchante qui a eu lieu dans notre commune decadi 20 prairial en exécution du décret du 18 floreal.

Au milieu du temple, étoit élevé une Montagne sur laquelle Reposoit la Constitution comme dans son Berceau; des piques tout autour figuroient les dangers et la force qui l'environnent, le gouvernement révolutionnaire étoit figuré par une massue, les fleurs dont la montagne étoit couverte representoient l'hommage et la reconnaissance de la grande famille qui n'est plus composée que d'un peuple de freres assemblés en ce jour pour adresser leurs vœux à l'Eternel; les Jeunes enfans étoient autour de la montagne tenants des feuillages de Chêne dans leurs mains, pour marquer que s'ils ne donnent pas encore des fleurs et des fruits, ils sont déjà les priams (?) de la patrie. les jeunes garçons formaient au tour de la municipalité une enceinte circonscrite par le ruban national qu'ils tenoient pour exprimer qu'avant qu'ils puissent voler aux combats ils se rallient déjà autour de la loi et de ses magistrats; les officiers municipaux étoient à la droite de la montagne, tenant des épis de Bled à la main, témoignage de (?) la reconnaissance de toute la Commune pour l'abondante recolte que la divinité promet à nos pressans Besoins.

Les Vieillards assis à gauche tenoient sur leurs genoux leurs plus petits enfans pour faire sentir que la mort peut toucher les individus sans frapper sur la patrie; ils étoient assis pour exprimer combien leur grand age, leurs longs et utiles travaux sont respectés par les Républicains.

les Jeunes filles vetues de Blanc et parées de Ceintures tricolores les enlaçaient de guirlandes de fleurs mêlées de cocardes tricolores rattachées sur leur cœur, pour exprimer qu'elles se devoient à la piété filiale et qu'elles embelliront par les vertus modestes les derniers Jours de leurs parens; les cocardes signifiaient aussi qu'elles gardent leur cœur aux deffenseurs de la patrie et qu'après avoir été filles soumises, elles seront epouses fidelles et meres tendres.

Tous les habitans étoient placés en face de la montagne et repondoient en refrain aux différents groupes qui Chantoient autour de la montagne. ensuite on a lu le rapport de Robespierre et Son discours du Sept de ce mois et plusieurs articles choisis des actions heroïques et vertueuses des Republicains français.

(1) P.V., XL, 137. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t) et 11 mess. (suppl^t).

(2) C 308, pl. 1196, p. 22.

Lecture finie et tous les citoyens et citoyennes pleins d'une Confiance en l'Être Suprême lui en donnèrent le temoignage en S'embrassant fraternellement et cordialement. C'est ainsi qu'ils sortirent du temple se tenant les uns et les autres par les mains et se tenant encore plus étroitement unis par le cœur. Ce temple étoit décoré d'inscriptions, de guirlandes, de verdure et de fleurs. au lieu des pretendus martyrs de l'ancien culte, nous avons à present autour de notre temple, les images chéries des martyrs de la revolution; et de quelque cote qu'on ait tourné les yeux on recevoit une leçon de morale, de patriotisme et de reconnaissance à l'Être Supreme et d'admiration pour toutes les merveilles dont il remplit l'univers. Toutes les maisons étoient ornées de verdure et de fleurs, Les debris d'une vieille croix élevé avec pompe par le fanatisme nous a servi à dresser un monument consacré à honorer les mônes des deffenseurs de la patrie. Ce fut la surtout ou chacun fut attendri, où les meres, les epouses, les sœurs, les amants furent consolés de la perte des objets chéris à leur Souvenir.

Vous n'y futes pas oubliés, Sages Législateurs, les cris perçans de Vive la Republique, Vive a jamais la Convention Nationale, Mort aux Tyrans et aux traitres Se faisoient entendre de toute part.

Restés a Votre poste, législateurs, jusqu'a ce que tous nos ennemis soient terrassés, jusqu'a ce que la republique une et indivisible fut entierement affermie et inébranlable, Jusqu'a ce qu'enfin la morale française et toutes les vertus républicaines regnent dans tous les cœurs. Notre poste sera toujours ou votre voix nous appellera; nous prouverons par la soumission et le respect pour les sages Decrets qui émanent de vous que nous sommes veritablement enfans de la patrie. Vive la Republique!»

Les officiers municipaux de Sommerviller.

Joseph BLAIN, François SIMONIN (?), Gerard SABERT, BRANDON fils, BERGÉ (agent nat.), MERCIER (greffier).

P.c.c. MICHEL (député).

9

Un citoyen qui ne fait pas connoître son nom, adresse à la Convention nationale un ouvrage sur l'Education.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

10

Le citoyen Renaud fait hommage à la Convention nationale d'un autre ouvrage élémentaire, et qui a été destiné au concours par le comité d'instruction publique. L'auteur annonce que dans cette 3^e édition il offre de la manière la plus simple les moyens de faire disparaître toute espèce de patois, d'après les idées que lui a fait naître le rapport du ci-

(1) P.V., XL, 138.